



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/AC.21/2004/1
EUR/04/5045236/1
19 décembre 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ
Bureau régional pour l'Europe

RÉUNION DE HAUT NIVEAU SUR LES TRANSPORTS,
L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ
Comité directeur du Programme paneuropéen
sur les transports, la santé et l'environnement
(Deuxième session, 29 et 30 mars 2004)

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA DEUXIÈME SESSION
DU COMITÉ DIRECTEUR**

**qui s'ouvrira au siège de l'OMS, à Genève,
le lundi 29 mars 2004, à 10 heures
(salle C, 5^e étage)¹**

¹ Le siège de l'OMS se trouve à la fin de l'avenue Appia dans les quartiers périphériques de Genève, à environ trois kilomètres du centre-ville et à un kilomètre et demi du Palais des Nations. Du lundi au vendredi, on peut s'y rendre en empruntant le bus n° 8, portant sur le panneau de destination l'indication OMS. Cet autobus relie le quartier de Veyrier à l'OMS en passant par Rive (centre-ville) et la place Cornavin (gare ferroviaire). Au principal bureau de réception, l'huissier fournira aux visiteurs des informations sur les salles de conférence et les autres services disponibles dans le bâtiment. Il pourra également leur commander un taxi.

Dans un souci d'économie, seul un nombre limité de documents seront disponibles en salle de réunion. Les représentants sont donc priés de bien vouloir se munir de leur exemplaire des documents mentionnés dans le présent ordre du jour provisoire. Avant la réunion, les documents manquants peuvent être obtenus directement auprès du secrétariat de la CEE (télécopie: 41 22 917 0039). Tous les documents peuvent aussi être téléchargés depuis le site Web du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (www.the-pep.org ou www.unece.org/the-pep). Pour avoir accès aux locaux de l'OMS, les représentants doivent se faire enregistrer sur une liste des participants qui sera disponible à la réception de l'OMS, à l'entrée du bâtiment principal. Ils sont priés de remplir le formulaire d'inscription ci-joint (également disponible sur le site Web du Programme paneuropéen (www.the-pep.org)) et de le transmettre, dûment rempli, au secrétariat au plus tard le 16 février 2004, soit par télécopie (39 06 4877 599) soit par courrier électronique (dgi@who.it). À Genève, avant la session, les représentants sont priés de se présenter à l'entrée du bâtiment principal, où ils retireront leur carte d'identité et se feront guider vers la salle de réunion.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élection du bureau.
3. Adoption des rapports du Comité directeur (première session, 10 et 11 avril 2002) et du Bureau (31 octobre 2003).
4. Mise en œuvre du plan de travail du Programme paneuropéen pour la période 2003-2005:
 - A. Rapport intérimaire sur la mise en œuvre des activités en cours:
 - i) Mécanisme d'échange d'informations sur les transports, l'environnement et la santé;
 - ii) Plans de transports urbains et d'aménagement du territoire viables du point de vue de la santé et de l'environnement;
 - iii) L'impact des transports sur la santé et les coûts de cet impact, en particulier sur les enfants;
 - iv) Établissement d'un ensemble d'indicateurs pour le suivi de l'intégration des questions d'environnement et de santé dans les politiques des transports et de l'impact de ces politiques sur la santé et l'environnement;
 - v) Autres activités:
 - Conduite à haut rendement énergétique;
 - Amélioration de l'analyse coûts-avantages des investissements dans les infrastructures cyclables.
 - B. Vue d'ensemble des ressources nécessaires à la mise en œuvre du plan de travail du PPE-TSE;
 - C. Nouvelles propositions de projet:
 - a) Guide pratique des arrangements et mécanismes institutionnels nécessaires à une formulation intégrée des politiques et des décisions;
 - b) Promotion de la sécurité dans la pratique de la marche et du vélo dans les zones urbaines;
 - c) Autres activités.
5. Informations sur les préparatifs de la quatrième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé (Budapest, 23-25 juin 2004).
6. Débat sur les incidences que l'évolution économique et politique de la région peut avoir sur la santé et l'environnement.
7. Questions diverses.
8. Dates de la prochaine réunion.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Comité est appelé à adopter l'ordre du jour de sa deuxième session sur la base d'un projet établi par les secrétariats de la CEE et du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe (OMS/Europe) (ci-après dénommés «le secrétariat») (ECE/AC.21/2004/1 – EUR/04/5045236/1).

2. ÉLECTION DU BUREAU

Conformément à la décision adoptée par la Réunion de haut niveau sur les transports, l'environnement et la santé à sa deuxième session (5 juillet 2002), la présidence des sessions du Comité directeur sera assumée à tour de rôle à l'un des trois secteurs, sur la base d'un roulement annuel. Le Président conservera son mandat entre deux sessions, de façon à représenter le Comité et le Bureau (ECE/AC.21/2002/9 – EUR/02/5040828/9, par. 9).

M. Zaal Lomtadze, Vice-Ministre géorgien de l'environnement, a été élu Président du Comité directeur à sa première session (10-11 avril 2003). En sa qualité de Président, M. Lomtadze a pris part à la deuxième réunion intergouvernementale préparatoire à la quatrième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé (Stockholm, 26 et 27 juin 2003), où il a coprésidé la séance consacrée aux progrès accomplis en matière d'environnement et de santé depuis la réunion de Francfort jusqu'à celle de Budapest, notamment dans les domaines des transports, de l'environnement et de la santé. Il a également présidé la première réunion du Bureau du Comité directeur (Rome, 31 octobre 2003).

À sa première réunion, le Bureau s'est penché sur la question de la présidence pour la période 2004-2005 et a proposé que M. Jaroslav Volf, Directeur de l'Institut national de santé publique de la République tchèque, soit élu Président lors de la deuxième session du Comité directeur. En tenant compte de cette proposition et conformément à son mandat, le Comité directeur est invité à élire le bureau de sa deuxième session.

3. ADOPTION DES RAPPORTS DE LA PREMIÈRE RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR DU PPE-TSE ET DE LA RÉUNION DU BUREAU

Le Comité directeur souhaitera peut-être examiner puis adopter les rapports sur sa première session (10 et 11 avril 2003) (ECE/AC.21/2003/6 – EUR/03/5040828/6) et sur la première réunion de son Bureau (31 octobre 2003) (ECE/AC.21/2004/2 – EUR/03/5045236/4).

4. MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE TRAVAIL DU PPE-TSE POUR LA PÉRIODE 2003-2005

A. Rapport intérimaire sur la mise en œuvre des activités en cours

Le Comité sera informé des progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités prévues dans le plan de travail du PPE-TSE pour la période 2003-2005, tel que celui-ci a été adopté à sa première session (10 et 11 avril 2003). Sur la base des documents établis et en tenant compte des recommandations du Bureau, le Comité est appelé à évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan de travail et à donner des orientations quant aux activités futures.

Les organisations internationales et non gouvernementales sont invitées à fournir des renseignements sur leurs activités ayant un rapport avec celles prévues au titre du PPE-TSE.

i) Mécanisme d'échange d'informations sur les transports, l'environnement et la santé

Le Comité directeur sera saisi du document ECE/AC.21/2004/3 et Add.1 – EUR/04/5045236/3, établi par le secrétariat et résumant les travaux sur la conception du mécanisme d'échange du PPE-TSE qui ont été entrepris sous la direction de l'Équipe spéciale créée par le Comité directeur. Ce document porte sur les questions de fond ainsi que sur les aspects techniques et juridiques liés à l'élaboration du mécanisme d'échange. Il propose des stratégies et des estimations concernant les dispositions opérationnelles, administratives et financières nécessaires à la mise en place du mécanisme d'échange à partir de 2004 et à la phase expérimentale devant commencer début 2005. L'additif au rapport contient le projet de mandat du Conseil consultatif du mécanisme d'échange d'informations sur les transports, la santé et l'environnement, établi par le secrétariat. Tel qu'il est prévu, ce Conseil aurait un rôle consultatif dans le cadre de la mise en place du mécanisme d'échange.

Outre le rapport susmentionné, le secrétariat a établi un certain nombre de documents de travail sur les questions de fond ainsi que sur les aspects juridiques et techniques liés au mécanisme d'échange, qui serviront à l'examen des différentes solutions possibles pour le fonctionnement de ce mécanisme et à l'étude de faisabilité du projet. Ces documents sont disponibles auprès du secrétariat et peuvent être consultés ou téléchargés à partir du site Web du PPE-TSE (www.unece.org/the-pep).

Le secrétariat mettra également au point un site de démonstration, qui sera présenté au cours de la session, et qui vise à illustrer le fonctionnement et la conception du mécanisme d'échange ainsi que ses capacités en matière de recherche d'informations et de données. Le thème de cette démonstration, choisi par le Bureau, porte sur les «zones urbaines», l'accent étant mis sur a) le vélo et la marche, b) la sécurité, en particulier s'agissant des enfants et c) les embouteillages.

Le Comité est appelé à examiner la conception du mécanisme d'échange du PPE-TSE, telle qu'elle a été mise au point par le secrétariat avec le concours de plusieurs pays membres de la CEE et de l'OMS/Europe. Il souhaitera également peut-être se prononcer sur la mise en œuvre, éventuellement par étapes, du projet envisagé, sous réserve des ressources disponibles en 2004 et 2005, ainsi que sur le mandat du Conseil consultatif prévu pour le mécanisme d'échange du PPE-TSE.

ii) Plans de transports urbains et d'aménagement du territoire viables du point de vue de la santé et de l'environnement

Le Comité est invité à examiner le document ECE/AC.21/2004/4 – EUR/04/5045236/4, établi par le secrétariat et contenant un compte rendu analytique de l'atelier sur le thème «Aménagement et transports urbains viables du point de vue de la santé et de l'environnement» (Nicosie (Chypre), 16-18 novembre 2003) ainsi que des propositions relatives à des mesures de suivi.

Le Comité est appelé à évaluer les résultats de cet atelier et à donner au secrétariat des orientations quant aux mesures de suivi et aux éventuelles modalités de coopération entre les différentes organisations internationales travaillant dans ce domaine.

iii) Impact des transports sur la santé et coûts de cet impact, en particulier sur les enfants

Le Comité directeur souhaitera peut-être examiner un document (ECE/AC.21/2004/6 – EUR/04/5045236/6) établi par l’Autriche, la France, Malte, les Pays-Bas, la Suède et la Suisse et exposant les principales conclusions d’une série de quatre ateliers organisés par ces pays, comme suit²:

- Atelier I sur le thème «Transport Related Health Impacts, Review of Exposures and Epidemiological Status», accueilli par l’Autriche (24 et 25 avril 2003, Vienne)³;
- Atelier II sur le thème «Economic Valuation of Health Effects due to Transport», accueilli par la Suède (12 et 13 juin 2003, Stockholm)⁴;
- Atelier III sur le thème «Issues Specific to Children», accueilli par les Pays-Bas (16 et 17 octobre 2003, La Haye);
- Atelier IV sur le thème «Synthesis and recommendations», accueilli par Malte (5 et 6 février 2004).

Le document propose en particulier des recommandations et des éléments qui ont été pris en compte dans l’élaboration du Plan d’action pour l’environnement et la santé des enfants en Europe, dont l’adoption est prévue lors de la quatrième Conférence ministérielle sur l’environnement et la santé (Budapest, 23-25 juin 2004).

Le Comité directeur est invité à donner son avis sur les progrès accomplis jusqu’ici et les orientations éventuelles des travaux futurs, pour ce qui est par exemple des lacunes en matière de recherche recensées dans le cadre de ce projet. Le Comité est également invité à formuler des observations sur un projet de brochure présentant la synthèse des résultats du projet, dont la distribution est prévue lors de la quatrième Conférence ministérielle sur l’environnement et la santé. Le projet de brochure sera présenté au cours de la réunion.

² Voir http://www.unece.org/the-pep/new/en/workplan/health_implementation.htm.

³ Le texte intégral des documents et des exposés peut être téléchargé à partir du site <http://www.herry.at/the-pet/agenda.htm>.

⁴ Le texte intégral des documents et des exposés peut être téléchargé à partir du site <http://www.herry.at/the-pet/stockholm.htm>.

iv) Établissement d'un ensemble d'indicateurs pour le suivi de l'intégration des questions d'environnement et de santé dans les politiques des transports et de l'impact de ces politiques sur la santé et l'environnement

Le Comité directeur souhaitera peut-être examiner les rapports intérimaires sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre par étapes de cette activité et les ressources nécessaires à cette fin, document paru sous la cote ECE/AC.21/2004/5-EUR/04/5045236/5.

Le Comité directeur est invité à donner son avis sur les progrès accomplis jusqu'ici, les orientations proposées pour les travaux futurs et les stratégies à adopter pour la mobilisation de ressources supplémentaires permettant de poursuivre la mise en œuvre de cette activité.

v) Autres activités

– Conduite à haut rendement énergétique

Les représentants des Pays-Bas fourniront des renseignements sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'activité relative à la conduite économe en énergie (document ECE/AC.21/2004/10-EUR/04/5045236/10), pour examen par le Comité. Celui-ci souhaitera peut-être envisager l'inclusion de ce projet dans le plan de travail du PPE-TSE et étudier la possibilité de contribuer à la poursuite de l'exécution de ce projet à l'échelle paneuropéenne.

– Amélioration de l'analyse coûts-avantages des investissements dans les infrastructures cyclables

Le représentant de la Suède informera le Comité d'un projet mis en œuvre par les pays nordiques sous la direction de l'Office suédois de la protection de l'environnement. Le Bureau a déjà pris note de ce projet lors de sa première réunion, le 31 octobre 2003.

Ce projet vise à améliorer l'analyse coûts-avantages des investissements dans les infrastructures cyclables, pour permettre une comparaison avec les investissements dans d'autres infrastructures de transport. L'accent sera mis sur l'amélioration de l'analyse coûts-avantages des projets cyclables, en particulier les données relatives à l'impact positif de la pratique du vélo sur la santé. Le projet devrait être mené à terme durant l'été 2004. À cette date, un résumé du projet et de ses principaux résultats paraîtra en anglais.

Le Comité souhaitera peut-être prendre note du projet et en promouvoir et en exploiter les résultats dans le cadre du PPE-TSE.

B. Vue d'ensemble des ressources nécessaires à la mise en œuvre du plan de travail du PPE-TSE

Suite aux recommandations du Bureau, le Comité sera saisi d'un document récapitulatif sur les ressources fournies par les pays donateurs, en nature et sous forme de contribution financière, aux fins de la mise en œuvre du plan de travail du PPE-TSE, sur leur utilisation ainsi que sur les montants estimatifs des fonds additionnels requis.

Le Comité directeur est invité à réagir à ces informations et à envisager les moyens d'appuyer la mise en œuvre des activités prévues dans le PPE-TSE. Les représentants souhaiteront également peut-être proposer des moyens d'obtenir l'appui de différentes organisations internationales (institutions financières internationales, Initiative d'Europe centrale, Conseil nordique, etc.) et de renforcer la coopération avec elles.

C. Nouvelles propositions de projet

Le Comité directeur souhaitera peut-être examiner et entériner les propositions suivantes relatives aux activités futures ayant un rapport avec les domaines prioritaires du PPE-TSE, qui pourront être inscrites à son plan de travail pour la période s'achevant en décembre 2005.

a) Guide pratique des arrangements et mécanismes institutionnels nécessaires à une formulation intégrée des politiques et des décisions

Au cours des débats ayant marqué l'atelier sur l'intégration des politiques de transport et d'aménagement urbains, tenu à Chypre, les participants ont souligné la nécessité d'élaborer des directives sur les moyens d'intégrer les questions d'environnement et de santé dans la prise de décisions et la formulation des politiques concernant les transports en général et les modalités institutionnelles et administratives en particulier. Les représentants de la région de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale ont jugé utile de recevoir des renseignements détaillés sur les expériences accumulées, les bonnes pratiques suivies et les enseignements tirés par les pays où la collaboration entre les représentants des secteurs de l'environnement, de la santé et des transports a été institutionnalisée et s'est révélée efficace.

Le Comité souhaitera peut-être examiner et entériner la proposition de projet décrite dans le document ECE/AC.21/2004/11-EUR/04/5045236/11, le principal objectif étant de rassembler et de diffuser largement les expériences accumulées, les bonnes pratiques suivies et les enseignements tirés dans le domaine des mécanismes institutionnels et administratifs visant à intégrer la formulation des politiques et la prise de décisions. Ce projet contribuera à mettre en œuvre les actions prioritaires définies dans le plan de travail du PPE-TSE, adopté par la Réunion de haut niveau à sa deuxième session, notamment le point intitulé «Création de mécanismes institutionnels pour la prise en compte des questions d'environnement et de santé dans les politiques des transports, avec la participation de représentants des secteurs de la santé et de l'environnement aux différents niveaux du processus de décision»⁵.

b) Promotion des conditions de sécurité de la marche et de la circulation à vélo dans les zones urbaines

La promotion et l'amélioration des conditions de sécurité de la circulation à vélo et de la marche dans les zones urbaines constituent une condition préalable au passage à un mode de mobilité basé sur l'activité physique, plus sain et moins préjudiciable à l'environnement. Aussi en a-t-on fait une des activités prioritaires au titre du PPE-TSE (voir le point III.4 «Définition des mesures pour encourager l'utilisation des transports publics et améliorer les conditions

⁵ I.4, ECE/AC.21/2002/9-EUR/02/5040828/9.

de sécurité de l'utilisation du vélo et de la marche» du Plan de travail du PPE-TSE, ECE/AC.21/2002/9-EUR/02/5040828/9).

Le Comité directeur est invité à examiner et à adopter une proposition exposée dans le document ECE/AC.21/2004/13-EUR/04/5045236/13, qui vise à échanger et à diffuser les bonnes pratiques en cours dans différents pays de la région en ce qui concerne la promotion des conditions de sécurité de la marche et de la pratique du vélo dans les zones urbaines. Dans le cadre d'une analyse coûts-avantages des politiques et infrastructures de transport, on pourrait également examiner les avantages en matière de santé résultant d'une amélioration des conditions de sécurité de la marche et de l'utilisation du vélo. On pourrait ainsi organiser un atelier ayant pour but d'approfondir l'étude de cette question précise. On pourrait en outre élaborer des directives sur les modalités d'évaluation des coûts de l'impact sur la santé de la marche et de l'utilisation du vélo, en s'inspirant des résultats des travaux entrepris dans le cadre du projet du PPE-TSE intitulé «L'impact des transports sur la santé et les coûts de cet impact, en particulier sur les enfants» ainsi que d'autres initiatives en cours dans la région.

c) Autres activités

Les délégations sont invitées à présenter tout autre projet prévu dans le cadre du plan de travail du PPE-TSE, y compris des renseignements sur les objectifs, les résultats escomptés et les ressources nécessaires.

5. INFORMATIONS SUR LES PRÉPARATIFS DE LA CONFÉRENCE DE BUDAPEST

La quatrième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé, ayant pour thème «L'avenir de nos enfants», se tiendra à Budapest du 23 au 25 janvier 2004 (www.euro.who.int/budapest2004). Elle devrait déboucher sur l'adoption de décisions et d'engagements concernant les mesures à prendre dans les domaines de l'environnement et de la santé, l'accent étant mis sur les enfants et les générations futures. C'est ainsi que seront adoptés une déclaration ministérielle et un plan d'action pour l'environnement et la santé des enfants en Europe.

Le Comité sera informé de l'état d'avancement des préparatifs de la Conférence de Budapest ainsi que de la contribution des PPE-TSE à l'élaboration de la Déclaration ministérielle et du Plan d'action pour l'environnement et la santé des enfants en Europe. Dans plusieurs paragraphes de sa déclaration, approuvés par le Bureau, la Conférence réaffirmera les engagements pris lors de l'adoption du PPE-TSE et fera part de sa détermination à en assurer la mise en œuvre. En outre, les recommandations formulées dans le cadre du projet intitulé «L'impact des transports sur la santé et les coûts de cet impact, en particulier sur les enfants» serviront directement à l'élaboration du Plan d'action pour l'environnement et la santé des enfants en Europe.

Le Bureau a décidé qu'un rapport intérimaire sur la mise en œuvre du PPE-TSE serait établi en tant que document de travail de la Conférence de Budapest. Étant donné que ce rapport ne pourrait pas être prêt pour adoption lors de la deuxième session du Comité directeur

du PPE-TSE, il a été décidé qu'il serait établi par le secrétariat puis distribué aux membres du Bureau, pour observations.

Le Bureau a recommandé l'adoption de mesures visant à mieux faire connaître le PPE-TSE lors de la Conférence de Budapest et a demandé au secrétariat d'étudier avec les organisateurs de la Conférence la possibilité d'entreprendre des activités de promotion et d'information. Parmi ces activités, pourraient figurer la mise à disposition d'ordinateurs pour des démonstrations concernant le mécanisme d'échange d'informations du PPE-TSE; la diffusion de la brochure relative à ce mécanisme et de comptes rendus analytiques sur les activités entreprises dans le cadre du PPE-TSE; l'organisation de manifestations parallèles, notamment la présentation des principaux résultats des ateliers consacrés à l'élaboration des méthodes d'évaluation économique de l'impact des transports sur la santé; enfin, la traduction en russe de la brochure récapitulative sur le projet.

6. EXAMEN DES INCIDENCES QUE L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE DE LA RÉGION POURRAIT AVOIR SUR LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT

À la demande du Bureau, les délégations sont appelées à échanger des vues sur l'évolution économique et politique de la région, y compris l'élargissement de l'Union européenne, et à évaluer les effets qu'elle pourrait avoir sur l'environnement et la santé. L'examen de cette question commencera par des déclarations liminaires.

Les délégations souhaiteront peut-être échanger des vues sur l'importance de cette évolution pour les activités entreprises dans le cadre du PPE-TSE.

7. QUESTIONS DIVERSES

Le Comité directeur recevra des informations mises à jour sur la Journée mondiale de la santé 2004 (7 avril), consacrée à la sécurité routière et à la semaine de la sécurité routière (5-11 avril 2004). Le Comité souhaitera peut-être examiner toute autre question digne d'intérêt dans les domaines des transports, de la santé et de l'environnement.

8. DATES DE LA PROCHAINE SESSION

Le Comité directeur souhaitera peut-être arrêter les dates de sa troisième session. Le secrétariat a déjà programmé provisoirement la troisième session du Comité directeur aux dates suivantes: 11 et 12 avril 2005.



COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

Bureau régional pour l'Europe

*Écrire en caractères
d'imprimerie SVP*

Bulletin d'inscription

Date: 29 et 30 mars 2004

Titre de la réunion:

Comité directeur du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (deuxième session)

Délégation/Participant de (pays ou organisation):**Participant:**M.

Nom:

Prénom:

M^{me} M^{lle} **Catégorie:**Chef de la délégation Membre de la délégation Observateur (pays)

Êtes-vous en poste à Genève
en qualité de représentant
d'une mission permanente?

OUI NON Observateur (organisation) ONG (accréd. ECOSOC) Autre (préciser ci-dessous)

.....

Participation:

du: 29 mars 2004

au: 30 mars 2004

Dans quelle langue souhaitez-vous recevoir la documentation: Anglais Français Autre: _____

Fonction officielle (dans votre pays):

N° du passeport ou de la carte d'identité:

Valable jusqu'au:

N° de téléphone officiel:

N° de télécopie:

Adresse électronique:

Adresse officielle permanente:

Adresse à Genève:

Accompagné par votre conjoint: Oui Non

Nom du conjoint:

Prénom:

À retourner à Daniela Giannuzzo, Accidents Transport and Health, Organisation mondiale de la santé,
Centre européen pour l'environnement et la santé, Rome, 00187 Rome, Tél. + 39 06 4877540;
télécopie + 39 06 4877599; Courrier électronique: dgi@who.it; au plus tard le 16 février 2004.
